

**DECISION DU MAIRE****PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N°03/2026 du 22 JANVIER 2026****OBJET : MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION (CTC)
RELATIVE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION GLOBALE DE L'EGLISE**

Le Maire de la Commune de Villes sur Auzon (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération 2 en date du 31 Mai 2021, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

Considérant qu'actuellement l'église de la commune fait l'objet d'une fermeture provisoire en raison de problèmes de charpente et de toiture,

Considérant que la commune souhaite lancer le projet de réhabilitation avec comme objectif de restaurer, sécuriser et valoriser le bâtiment tout en assurant sa mise en accessibilité conformément à la réglementation en vigueur, afin de permettre sa réouverture et son utilisation dans de bonnes conditions de confort et de sécurité pour tous les usagers,

Vu le projet de la commune dont le montant des travaux est estimé à 978 500 Euros HT en phase faisabilité,

Considérant pour suivre ce projet en conception et en réalisation de la nécessité de recruter un cabinet spécialisé dans la mission de CTC,

Vu la proposition de la société ALPES CONTROLES agence d'Avignon 10 avenue de la Croix Rouge 84000 AVIGNON d'un montant de 8 400.00 euros HT (soit 10 080.00 euros TTC),

DECIDE

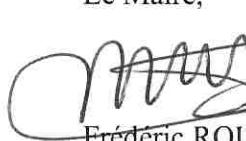
- De retenir l'offre de la Société ALPES CONTROLES ci-dessus,
- D'approuver les clauses du marché définies dans leur offre de contrat

- De signer toutes pièces nécessaires pour la mise en œuvre du marché 2 S 2026, dont les crédits seront prévus au Budget Primitif 2026

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales

Fait à Villes-sur-Auzon, le 22 Janvier 2026

Le Maire,



Frédéric ROUET